



# Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



Notification 2014/031

29 October 2014

## NOTIFICATION AUX PARTIES

### RÉVISION DES PROPOSITIONS POUR L'INSCRIPTION DU BECASSEAU SEMIPALMÉ ET DE L'OURS POLAIRE AUX ANNEXES DE LA CMS

En référence à la proposition pour l'inscription du becasseau semipalmé (*Calidris pusilla*) à l'annexe I de la CMS et l'inscription de l'ours polaire (*Ursus maritimus*) à l'annexe II de la CMS, soumises respectivement par les gouvernements de l'Équateur et du Paraguay et par le gouvernement de Norvège pour considération par la 11<sup>ème</sup> réunion de la Conférence des Parties à la CMS (COP11) (documents UNEP/CMS/COP11/Doc.24.1.5 and UNEP/CMS/COP11/Doc.24.1.11), les gouvernements de l'Équateur, du Paraguay et de la Norvège ont informé le Secrétariat de leur intention de présenter des propositions révisées à la COP11, conformément à l'article 11 du règlement intérieur de la COP.

<http://www.cms.int/en/news/notifications>